

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 29/04/2026
Secrétaire de séance : Thérèse JONGMANS

L'an deux mille vingt-six et le 05 Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. COUX Emmanuel, Maire.

Présents : ANNOVAZZI Catherine, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, GENEVOIS Sandra, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, STROOBANT Maëlle.

Absents excusés : LANDREAUD Sophie (procuration de vote), VUAGNOUX Philippe (procuration de vote).

N° 32-2026 : Subvention aux associations.

M. Le Maire explique que lors du budget primitif une somme globale a été votée au compte 65748 concernant les subventions attribuées aux associations et autres tiers. Il convient maintenant de détailler cette somme.

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- AICA de Ste-Hélène - La Chavanne : 130 €
- Amicale des pêcheurs (journée découverte de la pêche pour les enfants) : 250 €
- Association des aînés : 250 €
- Association RDV : 250 €
- Association « Les fous du Lac » : 250 €
- Association Tennis de table : 250 €
- Association Coccinelle et graine d'ortie : 250 €
- Association pour les mômes : 1 800 €
- Association Grappe de Savoyards : 250 €
- Association Mille ans d'histoire : 250 €

Il précise que la somme de 100 € supplémentaires sera attribuée aux associations qui participent à l'animation de la vogue de Ste-Hélène et qui proposent au moins une activité.

AUTRES : Coopérative scolaire école de Ste-Hélène-du-Lac : 850 €

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES A LA COMMUNE

- Association FIBRE'ETHIK : 100 €
- Association SEPAS IMPOSSIBLE (association française des sclérosés en plaques) : 100 €
- Locomotive (accompagne les enfants atteints de leucémie, de cancer, leurs familles, le CHU de Grenoble-Alpes) : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- Association APF France Handicap : 100 €
- Banque alimentaire de Savoie : 100 €

- Handisport Savoie : 100 €
- Les restaurants du Cœur : 100 €
- Association JALMALV Savoie (Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie) : 100 €
- AFM Téléthon : 100 €
- ADMR Montmélian : 100 €
- Association Don du sang : 100 €
- Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) : 100 €
- Association Le Tétras libre : 100 €
- Association Ligue Pour la Protection des Oiseaux : 100 €
- Association France ALZHEIMER : 100 €

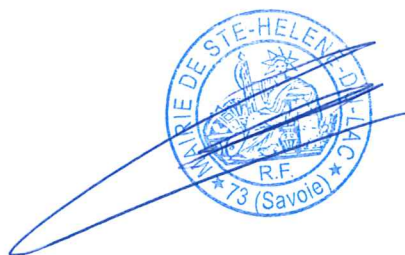
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les propositions de M. Le Maire.
- précise que les demandes devront être adressées à la mairie avant le 30 juin 2026, en joignant le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association, le bilan financier, un relevé d'identité bancaire, le nombre d'adhérents de Ste-Hélène et ceux extérieurs à la commune, la participation ou non à la vogue, les activités régulières pratiquées à Ste-Hélène-du-Lac.
- autorise M. Le Maire à effectuer les mandats concernant le versement de ces subventions.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 05 Mai 2026.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Emmanuel COUX

Secrétaire de séance,
Thérèse JONGMANS



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
publié ou Notifié le